

Helleiner, Gerald K. (Ed.) *For Good or Evil : Economic Theory and North-South Negotiations*. Oslo-Toronto, Universtetsforlaget-University of Toronto Press, 1982, 208 p.

H. R. C. Wright

Volume 14, numéro 4, 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/701592ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/701592ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Wright, H. R. C. (1983). Compte rendu de [Helleiner, Gerald K. (Ed.) *For Good or Evil : Economic Theory and North-South Negotiations*. Oslo-Toronto, Universtetsforlaget-University of Toronto Press, 1982, 208 p.] *Études internationales*, 14(4), 848–849. <https://doi.org/10.7202/701592ar>

beaucoup d'égards en harmonie avec la réalité » (p. 55). Il est d'ailleurs intéressant de noter que selon Erdős, les nécessités de la gestion économique ont, « au moins en Hongrie, et au moins dans les dix-quinze dernières années », levé les tabous pesant sur l'usage de concepts économiques occidentaux (p. 57). Mais quels sont ces concepts utiles et réalistes? Il est hors de doute que la pensée économique occidentale est actuellement à la recherche d'elle-même. Cependant on ne semble percevoir à l'est aucun écho de ses doutes ni de ses incohérences. Erdős, bien que publiant en 1982 un livre dont le sous-titre est « Étude sur quelques problèmes controversés de l'économie politique du capitalisme », ne fait aucune mention de l'irréalisme et du formalisme extrêmes de certaines théories actuellement en vogue. Une critique venue de l'extérieur pourrait être saine pour la science économique occidentale; mais celle qui nous vient de l'est, se concentrant sur des problèmes vieux d'un demi-siècle, manque de griffes.

Olivier CADOT

*Département d'économie
Université McGill*

HELLEINER, Gerald K. (Ed.) *For Good or Evil: Economic Theory and North-South Negotiations*. Oslo-Toronto, Universitetsforlaget-University of Toronto Press, 1982, 208p.

Selon l'aphorisme connu de Keynes, les idées des économistes sont puissantes « for good or evil ». Comment soutenir le fardeau de cette responsabilité? En cherchant la vérité, selon Keynes. Il croyait que les hommes veulent naturellement le bien, et qu'en dévoilant les sophismes avancés pour des intérêts particuliers les économistes pourraient faire triompher la bonne volonté. Les économistes de nos jours ne croient plus que leur science puisse trouver la vérité. La théorie économique est devenue un jeu intellectuel et mathématique, mais les économistes croient encore à l'importance de leurs idées. Alors pour faire du bien, les économistes doivent s'arroger le choix du

bien. Mais comment peut-on s'assurer que son choix ne soit pas intéressé? En adoptant les vœux de la majorité, et dans notre village global le tiers monde fait la majorité. Dans le dialogue Nord-Sud, évidemment, les porte-parole du Sud parlent pour la majorité; et les économistes du Nord, intéressés, font du mal en s'y opposant. Selon Gerald Helleiner (p. 26s.):

the North's negotiators have been biased in their use of the available theory. ... Academia, the Media, and government spokesmen... have created a mood within which Southern arguments are almost automatically ascribed to 'unreason', or 'bad economics'; they are assumed to be 'illegitimate' almost as soon as they are made, and it becomes Northern sport to see who can first firmly prove them so. ... Intellectual hegemony may be no less powerful, enduring, and ultimately defensive of privilege than any other kind.

Le livre est un recueil de neuf études originales présentées à une petite réunion d'économistes en Norvège en 1980. Les participants étaient experts dans les questions Nord-Sud et chacun connaissait les oeuvres des autres. Le but était de mieux coordonner les arguments économiques du Sud. Helleiner leur conseillait (p. 60): « one must select one's arguments with care ». On ne devait pas, par exemple, se servir des arguments libre-échangistes pour faire ouvrir les marchés du Nord aux produits du Sud « lest they give strength to arguments in other spheres and on future occasions for total global-level laissez-faire ».

La critique d'une autre oeuvre de Helleiner (*Études internationales*, volume XIV, no. 1, p. 168) la juge dense et nullement introductive. Les essais dans ce livre ci, révisés soigneusement après la réunion, dessinent très nettement les controverses qu'ils traitent (concernant la stabilisation des marchés internationaux des matières premières, l'industrialisation du Sud, la réforme monétaire internationale, la régulation des firmes multinationales et du transfert de technologie, la coopération économique entre les pays en voie

de développement, et l'aide du Nord au Sud). Le but de l'éditeur était de fournir des armes aux avocats et partisans du Sud, mais cet examen contentieux des arguments du Nord sera plus précieux encore pour les économistes qui veulent le bien du Nord et pour ceux qui, comme quelques-uns des collaborateurs de ce livre, cherchent encore la vérité.

H.R.C. WRIGHT

Département d'économique
Université McGill

ROSENTHAL, Douglas E. et KNIGHTON, William M. *National Laws and International Commerce: The Problem of Extra-territoriality*. London, Routledge & Kegan Paul, The Royal Institute of International Affairs, Coll. « Chatham House Papers », No. 17, 1982, 112 p.

Lois nationales et commerce International, le problème de l'extra-territorialité retrace, au moyen d'exemples ponctuels, la genèse de situations conflictuelles générées par l'opposition entre la doctrine des effets et le principe de territorialité dans une perspective d'économie politique.

L'extra-territorialité est un problème de juridiction, c'est-à-dire de contrôle, que suscite la transnationalité du capital. La non correspondance entre lois nationales et droit (lois) international, la présence d'une zone grise où il y a peu de standards et d'entente quant aux procédures, lois et politiques à suivre, est le lieu privilégié de conflits inter-États. Du point de vue formel, la thèse exposée peut se réduire à une opposition entre la doctrine des 'effets' et le concept de territorialité. C'est de cette opposition théorique que découle le dilemme entre droit privé et droit public international.

Les auteurs ne prétendent pas vouloir résoudre le problème qu'ils dégagent: ils sont très modestes sur ce point. Ils insistent cependant sur l'urgence de la situation et sur son ampleur face à la multiplication du nombre de conflits et de leur intensité que suscite le désir de différents États, principalement les États-

Unis d'Amérique, de régler le commerce international selon leur point de vue propre.

C'est donc une cartographie du problème qui nous est présentée. L'extra-territorialité est définie comme « le problème général de revendications conflictuelles de divers États quant à l'application de leurs lois et politiques pour influencer la conduite à l'extérieur de leur territoire créant de ce fait une situation où les lois et politiques d'un pays donné peuvent facilement entrer en opposition, voire rendre inopérantes, les lois et politiques d'un ou de plusieurs autres pays ».

Nous sommes donc en présence de deux réalités qui se médiatisent difficilement à savoir l'espace du capital, ou du système monde capitaliste, transnational par essence et répondant à sa logique propre, et les espaces nationaux.

Cet ouvrage se situe au niveau des États. L'ajout de variables économique-politiques aux interprétations legalistes habituelles précise la multicausalité de la genèse du problème. La manière originale d'exposer la situation varie des discours habituels de l'économie politique retraçant la nature du problème à partir soit des entreprises, soit du capital. Le niveau de 'concrétude' de l'oeuvre en constitue sa force de même que sa faiblesse. Sa force car l'adoption d'un tel point de vue précise la fragilité des relations entre nations et l'ambiguïté que suscite la prétendue autonomie du mouvement du capital et l'idéologie du libre-échange. Ses points faibles résident dans le nombre de questions sous-jacentes qui ne sont pas soulevées.

Ce livre serait complet même s'il ne comportait que le premier chapitre où la situation est exposée dans sa globalité. Les chapitres suivants ne servent qu'à illustrer les thèmes exposés au chapitre premier: la doctrine des effets et les lois anti-trusts; le chevauchement des revendications pour régler les transactions transnationales; les réglementations économiques à des fins politiques; les jugements dans les cours d'une nation... En conclusion, les auteurs déclarent que des ententes bi- et multi-latérales seraient de mise, à défaut de jurisprudence internationale claire et précise dans certains domaines.